

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES					
P	VP	SG	Greffé	RHF	Sec P
Date arrivée : 20 FEV. 2023					
PS1 Finalisé	PS2 DOC	PS3 MGX	PS4 Charge COM	PS5 Charge mission	PSA Sec PS

le Président

A 230237

Lyon, le 13 FEV. 2023

Monsieur le Président,

Par lettre du 25 janvier 2023, vous m'avez communiqué le rapport d'observations définitives que la Chambre régionale des comptes a adopté au terme du contrôle des comptes et de la gestion de la Métropole de Lyon pour les exercices 2018 à 2022 dans le cadre d'une enquête régionale relative aux interventions économiques des collectivités locales au titre de la crise sanitaire.

Dans ce rapport, la Chambre régionale des comptes relève que les interventions économiques mises en place par la Métropole de Lyon pour faire face à la crise sanitaire ont atteint 114 M€, ce qui représente 81 € par habitant. Cet important effort budgétaire a permis de venir en aide, dans des délais très courts, à 46 615 entreprises, principalement par le biais de deux Fonds, l'un national, l'autre régional.

La Chambre régionale des comptes porte une appréciation globalement positive sur le dispositif mis en place par la Métropole de Lyon. Elle souligne notamment le caractère proportionné et adapté des remises accordées aux principaux délégataires de service public de la collectivité.

La Chambre régionale des comptes formule néanmoins deux principales critiques.

D'une part, la Chambre régionale des comptes estime que les 101 M€ d'aides complémentaires versés au Fonds de solidarité nationale auraient dû être imputés en fonctionnement au motif que la circulaire ministérielle du 10 avril 2020 relative aux modalités de contribution volontaire des collectivités à ce Fonds ne s'appliquerait pas en l'espèce.

Pourtant, cette interprétation n'est pas celle des services de l'État qui, au regard des circonstances, ont explicitement recommandé d'appliquer aux aides métropolitaines les dispositions budgétaires et comptables de la circulaire précitée.

D'autre part, la Chambre régionale des comptes estime que les exonérations accordées en avril et en mai 2020 sur les redevances et baux perçus sur son Domaine auraient dû être conditionnées à l'examen préalable de la situation financière des bénéficiaires afin de prévenir le risque de tout effet d'aubaine de quelques-uns. Cette observation, pour recevable qu'elle puisse être dans des conditions normales d'activité, fait abstraction des lourdes contraintes opérationnelles induites par les conditions exceptionnelles dans lesquelles cette mesure a été mise en œuvre.

.../...

Monsieur Bernard Lejeune
Président
Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes
124 Bd Vivier-Merle
69503 Lyon cedex 03

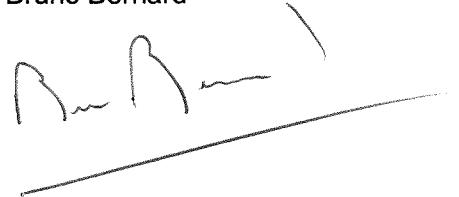
Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

En effet, l'exonération de loyers et redevances a été approuvée en urgence par délibération du 23 avril 2020 en vue de soulager sans délai la trésorerie des opérateurs économiques. Elle a concerné 510 baux et plus de 400 locataires pour lesquels il n'était objectivement pas possible d'anticiper l'impact des mesures sanitaires mises en œuvre à l'échelle nationale. Dans les circonstances de l'espèce, l'analyse préalable de la situation financière des opérateurs économiques potentiellement éligibles était matériellement impossible à mettre en œuvre au regard des informations disponibles.

De surcroît, le travail de recueil des données et d'instruction qu'aurait imposé une analyse a posteriori de la situation financière des locataires et occupants bénéficiaires ne pouvait être mis en œuvre dans des délais raisonnables compte tenu, d'une part, du délai de production des comptes et, d'autre part, des confinements successifs qui ont désorganisé les services métropolitains tout autant que les locataires et occupants bénéficiaires. Dans de telles conditions, l'application de conditionnalités financières ad hoc, postérieurement à l'octroi de ces remises, sur présentation de comptes annuels certifiés, aurait retiré à ce dispositif une bonne partie de l'intérêt qu'il emportait pour ses bénéficiaires, notamment les plus modestes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Bruno Bernard

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bruno Bernard", is positioned above a thin, slightly curved horizontal line.